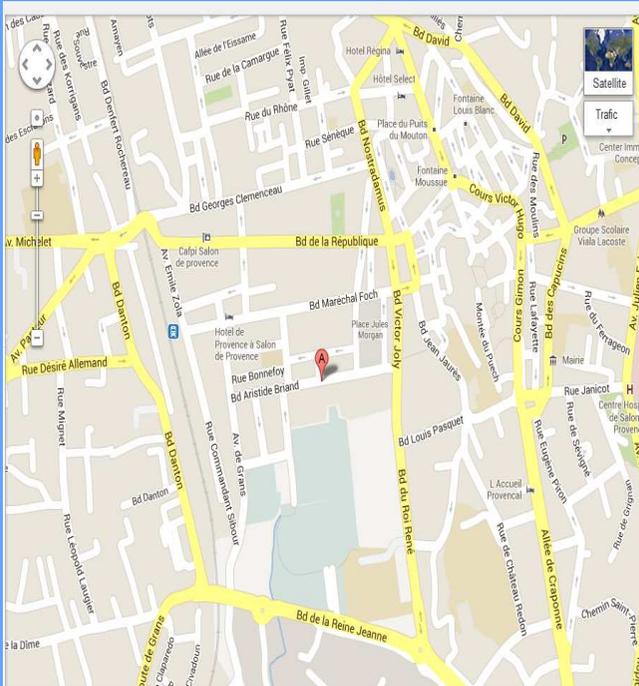


## COMMENT NOUS REJOINDRE ?



Accueil à partir de 8h00

### AUDITORIUM / ESPACE CHARLES TRENET

89 Rue Aristide Briand  
13300 Salon de Provence

Parking à proximité (une carte détaillée est joint au programme)

Restauration (buffet froid 11 €/personne) prévu à l'Auditorium de 13h00 à 14h15  
inscription obligatoire (date butoir 30/04/2016)  
cf.fiche inscription

## Intervenants :

- ◆ Dr Olivier BERNARD, Pédiatre, Chef de service Protection Infantile (Conseil Départemental des Bouches du Rhône)
- ◆ Dr Laura DE MONTAIGNE, Pédiatre, Assistante de Service de Pédiatrie CH Aix en Provence
- ◆ M. Jean-Michel PERMINGEAT, Juge pour enfants, Directeur de l'Enfance (Département du Var)
- ◆ M. Xavier PIDOUX, Juge pour enfant, Tribunal pour enfants Avignon
- ◆ Dr Anne ROUDAUT, Médecin de PMI, MDS Marseille
- ◆ Dr Michel ROUSSEL, Neuropédiatre, CAMSP Martigues/Marignane
- ◆ Pr Catherine SELLENET, Professeur des Universités en Sciences de l'éducation, Université de Nantes—Directrice du centre de recherche en éducation de Nantes—Docteur en Sociologie et Psychologie, diplômée de l'Université de Nantes—Chercheur au CREC (Centre de Recherche en Education de Nantes) - Chercheur au CREF (Université Paris X, Nanterre)
- ◆ M. Ahmed SLIMANI, Cadre socio-éducatif CAMSP Centre Hospitalier intercommunal Toulon/La Seyne sur mer
- ◆ Dr Patricia SUTER, Pédopsychiatre, Intersecteur n°9, CH Montperrin Aix en Pce et PJJ
- ◆ Pr Violeta STAN, Pédopsychiatre et Neuropsychiatre, Professeur de pédopsychiatrie au CHU de Timisoara (ROUMANIE)
- ◆ Mme Muriel VO VAN, Inspecteur Enfance famille : pôle inspecteur Enfance Aix en Pce : Direction Générale Adjointe Solidarité Conseil Départemental des Bouches du Rhône



Nos partenaires :

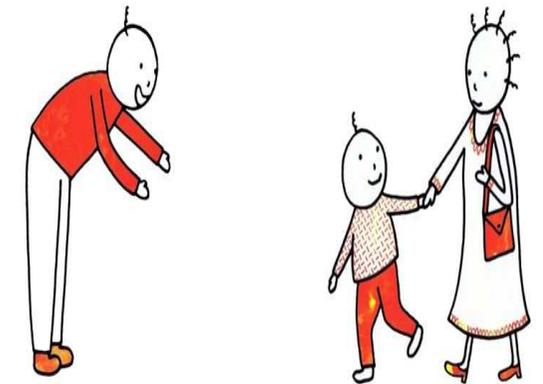


ASSUREUR MILITANT.

# SALON DE PCE 27 MAI 2016

InterCAMSP **JOURNEE DES CAMSP ET SESSAD Du Sud Est 2016**  
 « QUAND LES LIENS DÉRAPENT »  
 Coordination du travail pluridisciplinaire et interinstitutionnel concernant les parcours et les soins des enfants confiés à l'ASE

## PROGRAMME



InterCAMSP  
 28 Rue Chanzy—13300 Salon de Provence  
 intercamsp@free.fr  
 Www.intercamsp.fr

N° Agrément Formateur : 93 13 13055 13

"Les professionnels et institutions s'intéressent et se questionnent depuis longtemps sur les situations qui conduisent, dans le cadre de mesures de protection de l'enfant, à la séparation des enfants de leurs familles tout en ayant soin, chaque fois que cela est possible, de maintenir les liens intrafamiliaux.

La politique de protection de l'enfant est encadrée par la "convention des droits de l'enfant" et par les lois sur la "protection de l'enfant"

Au delà de la décision de recours au placement dans le cadre d'une mesure de protection, qui sont ces enfants et familles et quels sont les signes visibles et avérés nécessitant le placement ? (Approche statistique de la CRIP Var et directeur ASE VAR sur la tranche d'âge 0-6 ans, motifs du recours et décision de placement ou AEMO)

Si les placements ont des conséquences sur les parcours de vie des enfants confiés à l'ASE, les professionnels médico-sociaux que nous sommes, ont des responsabilités vis-à-vis des dispositifs mis en place afin de faciliter une continuité des soins. En effet les processus de développement psychique, la sécurité de base, l'estime de soi doivent pouvoir être renforcés alors que ces processus ont déjà été mis à mal par les traumatismes précoces et les troubles relationnels. Un travail d'élaboration pluridimensionnel en réseau est souhaitable afin de garantir un cadre suffisamment contenant pour permettre une maturation et un sentiment de continuité psychique.

Différentes institutions interviennent avec la volonté de coordonner leurs interventions dans les champs de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de la santé mentale, de la justice, du médico-social. Aussi, nous nous questionnerons sur les articulations entre les différents acteurs, la pertinence des décisions et de la mise en oeuvre des actions, dans le respect des missions de chacun, et comment mieux soutenir sur le plan psychique le petit enfant et ses parents au titre de la bienveillance de l'usager, soutenir les professionnels dans la prise en charge directe au titre de la bienveillance du professionnel.

Des ateliers illustreront par des situations concrètes et permettront de débattre.

Une conférence aura lieu la veille, en soirée, qui traitera de « l'abord traumatique des placements et des figures de tuteur de résilience ». Cette soirée introductive au colloque est ouverte gracieusement à un public de professionnels plus large que celui des CAMSP et SESSAD, tels que celui des MECS, foyers de l'enfance, travailleurs sociaux animateurs socio éducatifs, enseignants, médecins, libéraux...

## MATINEE

8h00/8h45 Accueil des congressistes avec la collaboration de l'IME et SESSAD les Cyprès

- 8h45 Allocution de la Présidente d'InterCAMSP**  
Mme Le DR Michèle BLANC PARDIGON
- 9h00 « Les liens d'attachement et appartenance dans la séparation »**  
Pr Catherine SELLENET
- 9h45 Introduction du contexte ayant présidé à l'étude du Dr DE MONTAIGNE par le Dr Olivier BERNARD**  
Etude des notifications à la Maison départementale des personnes handicapées chez les enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans les Bouches du Rhône—Dr Laura DE MONTAIGNE
- 10h15 Questions/Réponses**
- 10h30 PAUSE**
- 10h50 Table ronde : « Articulation des Institutions autour des enfants confiés à l'ASE. »**  
**Modérateur : Mr Ahmed SLIMANI**
- ◇ Problème de la discontinuité des soins avec la réalité des changements de famille d'accueil
  - ◇ Ce que l'on peut partager entre l'ASE et les soignants dans l'intérêt de l'enfant
  - ◇ Qui accompagne les assistantes familiales ? Les MECS ? Comment le dispositif est mis en place ?
  - ◇ Les informations préoccupantes : Comment garder l'alliance thérapeutique ?
- M. Jean-Michel PERMINGEAT, Mme PONTGELARD, Dr Anne ROUDAUT, Dr Michel ROUSSEL, M.Xavier PIDOUX, Mme Muriel VO VAN, Dr Patricia SUTER.
- 12h45 Questions /Réponses avec les congressistes**
- 13h00 DEJEUNER** (pour les personnes inscrites)

## APRES MIDI

- 14h15 Atelier n°1 :**  
Expériences de cas cliniques rapportés par le CAMSP Martigues/Marignane
- Atelier n°2 :**  
Expériences de cas cliniques rapportés par le CAMSP de Salon de Provence
- Atelier n°3 : « Mesures de protections et soins »** avec le juge PIDOUX, M.PERMINGEAT, Mme PONTGELARD et Mme VO VAN
- 15h45 Retour des ateliers et conférence conclusive par Pr Violeta STAN**

